



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal a débuté à 12h30 sous la présidence de M. Pierre MOLES.

**Présents** : P. MOLES, N. BLADOU, A. DUMAZEL, L. ESCARPE, A. CHAMBON, V. FRANCOIS, JP. LABAU, L. LEROY, S. RODRIGUES

**Excusés** : E. NAULT donne pouvoir à A. DUMAZEL

M. LECRU donne pouvoir à N. BLADOU  
S. MOUSSIE donne pouvoir à L. LEROY  
L. LACATON donne pouvoir à P. MOLES  
I. DELPON donne pouvoir à L. ESCARPE  
M. MAYONOVE

Nombre de Conseillers : 15  
Présents : 9  
Votants : 14

**Secrétaire de séance** : Laurent ESCARPE

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 août 2023.
- Appellation et intégration de la voie nouvelle au tableau de classement des voies communales.
- Subventions à l'amicale des joueurs CRBB Rugby.
- Convention OPAH et aides à la rénovation de logement.
- Convention relative à l'expérimentation du compte financier unique.
- Questions diverses.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2023**

	<b>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 août 2023</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
--	--	---------------------------------------

Monsieur MOLES demande au Conseil Municipal s'il y a des observations ou modifications à apporter au procès-verbal du Conseil Municipal du 30 août 2023.  
Sans observation le PV est soumis à son approbation.

<b>DE_20231006_01</b>	<b>APPELLATION ET INTEGRATION DE LA VOIE NOUVELLE AU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES</b>	<b><u>Scrutin</u> : 13 POUR 1 ABSTENT.</b>
-----------------------	---	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services de CAUVALDOR ont terminé la réalisation de la voie reliant la route de Lourdes (Commune de Bretenoux) au rond-point avenue de la République (Commune de Biars-sur Cère).

Il convient donc de nommer cette voie et de l'intégrer au tableau de classement des voies communales.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été demandé à l'ensemble des conseillers de faire des propositions. Ces dernières sont présentées à l'écran. Pour autant aucune d'entre elles ne fait l'unanimité. Le débat est donc ouvert. Les élus présents sont d'accord pour dire qu'il n'est pas aisé de choisir le nom d'une personne qu'elle soit de la commune ou célèbre et qu'il faudrait que l'ensemble des élus soit présent pour statuer sur le nom d'une personne. Le débat s'ouvre alors sur le choix d'un nom qui ne soit pas une personne. Nathalie BLADOU indique que bien souvent on identifie une rue par quelque chose qui s'y trouve telle que la rue des écoles par exemple et propose avenue du Collège.

Les élus présents sont d'accord, tout en se laissant la possibilité de renommer cette voie ultérieurement si le nom d'une personne émerge et fasse l'unanimité.

Nathalie BLADOU ayant le pouvoir de M. LECRU indique que ne sachant pas ce qu'il en penserait préfère s'abstenir pour son pouvoir.

Le métrage du classement de voirie communale est de 21 152 m réparti comme suit :

- o Voies communales à caractère de chemin, longueur totale : 13 302 m.
- o Voies communales à caractère de rue, longueur totale : 6 015 m.
- o Voies communales à caractère de place publique, longueur totale : 1 835 m.

<b>DE_20231006_02</b>	<b>SUBVENTION AMICALE DES JOUEURS DU CRBB RUGBY</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	---	---------------------------------------

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention de l'amicale des joueurs du CRBB Rugby, pour un montant de 365€, en précisant qu'elle a un caractère exceptionnel.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2023**

PO/PB	Prime accession propriété dans l'ancien			
PO/PB	Embellir les façades		20% des travaux plafonnés à 2 000 € avec cahier des charges qualité et visibilité de l'espace public	Idem Cauvaldor avec plafond à 1 000 €

Pour information, les plafonds ressources annuelles pour les aides de l'ANAH sont : ménage très modeste 1 personnes = 16 229 – 4 personnes = 33 246 / ménage modeste 1 personne = 20 805 – 4 personnes = 42 748  
 Les propriétaires se situant au-delà de ces plafonds pourront être orientés par les animateurs de l'OPAH vers les différents dispositifs fiscaux incitatifs.

Ces aides seront soumises à une validation en commission urbanisme et travaux et sont accordées dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle, allouée à la présente opération.

Les engagements de la Commune de Bretenoux pour l'OPAH sont les suivants :

<b>Engagement Financier de Bretenoux</b>	<b>Montant sur 5 ans</b>	<b>En moyenne par an</b>
<b>Aide à la rénovation</b>	<b>50 000 €</b>	<b>10 000 €</b>
Dont aide aux travaux lourds	36 000	7 200
Dont aide aux façades	14 000	2 800

<b>DE_20231006_04</b>	<b>EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

Le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

La mise en œuvre de cette expérimentation fera l'objet d'une convention avec l'Etat. Elle concerne le budget principal de la Commune de Bretenoux. Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité par voie dématérialisée dans l'application Actes budgétaires.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2023**

<b>DE_20231006_03</b>	<b>CONVENTION OPAH ET AIDES A LA RENOVATION DE LOGEMENT</b>	<b>Scrutin : Unanimité</b>
-----------------------	---	--------------------------------

Monsieur le Maire expose le projet de convention avec l'Etat et divers partenaires, portée par CAUVALDOR destinée à mettre en œuvre d'ici fin 2023 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et qui concerne les 7 communes « Petites Ville de Demain ». Un étude pré-opérationnelle s'est déroulée entre juin 2022 et avril 2023 et a conclu à la pertinence de mettre en œuvre :

- d'une part un Programme d'Intérêt Général qui concerne l'ensemble du territoire de CAUVALDOR pour une année reconductible deux fois et entièrement assuré par la Communauté de communes avec le soutien des partenaires,
- et d'autre part une OPAH de 3 ans reconductible sur 2 ans, sur les centres- bourgs des sept communes PVD qui requiert la participation financière de ces dernières pour les aides à la rénovation, CAUVALDOR prenant en charge l'animation.

Ces dispositifs ont été préconisés au vu des éléments suivants :

- La communauté de communes est marquée par un vieillissement et une légère décroissance de sa population.
- Des logements potentiellement indignes sont identifiés sur le territoire, plus d'un quart des logements sont considérés comme des passoires énergétiques, des inégalités sociales sont présentes et les aides existantes sont peu mobilisées et ne suffisent pas toujours à débloquer ces situations.
- Le parc locatif est largement insuffisant ou inadapté (grands logements relativement anciens) pour satisfaire la demande (petits logements...), et ainsi participer à répondre à la difficulté de recrutement des employeurs.
- On observe de nombreux logements vacants dans les bourgs.

L'OPAH est une action phare de la politique de revitalisation des centre -bourg de CAUVALDOR et le projet de convention ci-joint valide les engagements respectifs de l'Etat (ANAH), du Département, de CAUVALDOR et des 7 communes PVD et détaille les moyens mis en œuvre pour répondre aux enjeux identifiés.

Les aides de la commune de Bretenoux liées à l'OPAH seront réservées au centre ancien, délimité par le secteur d'intervention ORT (défini dans la convention ORT multisite du programme Petites Villes de Demain).

Publics ciblés	Objectif	Subvention ANAH + Département	Part CAUVALDOR (projet)	Part communale (projet)
Propriétaires occupants (modestes et très modestes)	Traiter les logements indignes / dégradés : travaux lourds	50 % plafonné à 30 000€ 25 % plafonné à 2600 €	10% sur base ANAH soit 6 000 € de subv. maximum	10% sur base ANAH soit 6 000 € de subv. maximum
Propriétaires bailleurs		35 % avec plafond travaux 1 000 €HT/m <sup>2</sup> et 80m <sup>2</sup> + conventionnement Jusqu'à 5 000 €	10 % sur même base que ANAH soit 8000 € maxi	10 % sur même base que ANAH soit 8000 € maxi
Propriétaires occupants (modestes et très modestes)	Rénovation énergétique et/ou adaptation autonomie	35 à 50% avec plafond + 500 à 750 pour réno énergétique et jusqu'à 4000€ pour autonomie	+ prime si matériaux géo-bio sourcés ou atteinte classe A ou B	
Propriétaires bailleurs		25 à 35 % avec plafond et conventionnement + 5000 € par logement conventionné (si classe C et 40 % de gain)	<i>Pas d'intervention sur autonomie</i>	
PO/PB	Prime de sortie de vacance (vacance de + de 2 ans)			

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2023**

<b>DE_20231006_05</b>	<b>INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)</b>	<b><u>Scrutin</u> : Unanimité</b>
-----------------------	--	---------------------------------------

Monsieur le Maire indique que dans certains cas les agents sont amenés à réaliser des heures complémentaires/supplémentaires. Dans la majorité des cas ces dernières sont récupérées mais il se peut que parfois elles soient payées. A la demande de la trésorerie, il convient de prendre une délibération concernant le paiement de ces heures.



	<b>Questions diverses</b>	
--	---------------------------	--

Monsieur DUMAZEL fait un point sur :

- Le marché de Noël : à ce jour 21 exposants, une calèche et une proposition de démonstration de feux d'artifice.
- Les commémorations du 09 juin en 2024 (80 ans) : en contact avec la 126° RI pour une participation à définir et voir si la section cynophile de Gramat peut venir.

Nathalie BLADOU indique que l'association « Jadis animations historiques » pourrait peut-être faire une animation sur le thème de la guerre 39-45

**Fin de séance : 14h00**

Signature du secrétaire de séance 	Signature du Maire 
--	--